

<b>DÉPARTEMENTALE MASCULINE SENIORS - DIVISION 2 DM2</b>	Rencontre N° 251	Date 23/10/22	Heure 15:30	Lieu CHAMBLY
	Poule A	1 <sup>er</sup> arbitre CAMIER C.	2 <sup>e</sup> arbitre EL MAIMOUNI	3 <sup>e</sup> arbitre Q.

Équipe A ES CHAMBLY PERSAN - 1  
N° informatique I D F 0 0 9 5 0 5 3      Couleur : NOIR  
Temps morts      Fautes d'équipes

MT1 

3
---

      QT1 

X	X	X	X
---	---	---	---

      QT2 

X	X	X	X
---	---	---	---

  
MT2 

5	6	6
---	---	---

      P 

--	--	--	--	--

      QT3 

X	X	X	X
---	---	---	---

      QT4 

X	X	X	X
---	---	---	---

type	LICENCES		N°	en jeu	Fautes					
	surclassements	numéro			Noms des joueurs	1	2	3	4	5
		JH015731	BARADJI M.	1	X	P	P	P	P	P
		VT821919	ELHAIK J.	2	X	P <sub>1</sub>	P			
		VT926429	FAULCONNIER C.	3	X	P				
		VT901505	BOUSSOUIRA M. (CAP)	4	X	P	P <sub>2</sub>	P	P	
2C		VT022221	SOUMAHORO L.	5	X					
		JH005432	ABANDA E.	6	X					
	N	BC056582	FOKOU WA M.	8	X	P <sub>2</sub>	P <sub>2</sub>	P		
		JH851800	KANGODIA MPUNGA C.	9	X					
		VT850412	DEL BURGO Y.	11	X					
		VT821939	TOUVRON M.	12	X	P	P <sub>2</sub>			
		VT891506	Entraîneur Principal: BALONT P.							B <sub>1</sub>
			1 <sup>er</sup> Entraîneur adjoint:							

**MARQUE COURANTE**

A		B		A		B		A		B	
	1	1			41	41			81	81	
6	2	2	11	6	42	42	13		82	82	
	3	●	0		43	43			83	83	
5	4	4		3	44	44			84	84	
	5	5			45	45	(98)		85	85	
1	6	6	(10)	9	46	46			86	86	
	7	7			47	(47)	10		87	87	
2	8	8		1	48	48			88	88	
	9	9	(93)	1	●	49	93		89	89	
4	10	10		5	●	50			90	90	
	11	11	98		51	51	11		91	91	
2	●	●	98	2	(52)	52			92	92	
	13	●	98		53	53	15		93	93	
9	14	14		6	54	54			94	94	
3	●	15			55	55	98		95	95	
	16	16	(15)	9	56	56			96	96	
9	17	17			57	57	98		97	97	
4	●	18		4	58	58			98	98	
	19	19	(15)		59	59			99	99	
9	20	20		1	60	60	(98)		100	100	
	21	21	98		61	61			101	101	
6	22	22		2	62	62	98		102	102	
	23	(23)	11		63	●	11		103	103	
3	24	24		6	64	64			104	104	
	25	25			65	65	98		105	105	
	26	26	(93)		66	66			106	106	
(8)	27	27	(9)	9	67	67	11		107	107	
	28	28	0		68	●			108	108	
9	29	29			69	69	11		109	109	
	30	30	0	12	70	70			110	110	
2	31	31			71	71	15		111	111	
6	●	32		1	72	●	11		112	112	
6	●	33	(13)		73	73			113	113	
6	●	34		9	74	74	13		114	114	
	35	35	10	9	●	75			115	115	
12	36	36			76	76	10		116	116	
	37	37	10		77	77			117	117	
1	38	38			78	78	15		118	118	
	39	39	98		79	●	15		119	119	
1	40	●	98		80	80			120	120	

Équipe B CM GARGES LES GONESSE  
N° informatique I D F 0 0 9 5 0 1 2      Couleur : JAUNE  
Temps morts      Fautes d'équipes

MT1 

5
---

      QT1 

X	X	X	X
---	---	---	---

      QT2 

X	X	X	X
---	---	---	---

  
MT2 

2
---

      P 

--	--	--	--	--

      QT3 

X	X	X	X
---	---	---	---

      QT4 

X	X	X	X
---	---	---	---

type	LICENCES		N°	en jeu	Fautes					
	surclassements	numéro			Noms des joueurs	1	2	3	4	5
		JH030107	BELLAHSENE L.	0	X	P <sub>1</sub>	P <sub>2</sub>	P <sub>2</sub>	P	
		JH044950	ZENON E.	2						
		VT082234	BENHAMOU R.	5						
		VT030466	DUNOYER J.	6						
		VT043733	COYERE J.	10	X	P				
		VT010284	TINSALHI Y.	11	X	P	P <sub>2</sub>	T <sub>1</sub>	P <sub>1</sub>	
		VT035109	CONGRE G.	13	X	P	P <sub>2</sub>			
		JH002448	KABUYA B.	15	X	P <sub>2</sub>	P <sub>2</sub>			
		VT031994	MOUKRIME E.	93	X	P	P <sub>2</sub>	P		
		VT044948	NABAL L. (CAP)	98	X	P	P	P <sub>1</sub>	U <sub>2</sub>	P <sub>2</sub>
		VT914754	Entraîneur Principal: NIANG A.							
			1 <sup>er</sup> Entraîneur adjoint:							

**RÉSULTATS :**

QT1 A 12 B 23      QT2 A 22 B 24  
QT3 A 18 B 16      QT4 A 23 B 16

Prolongations A \_\_\_\_\_ B \_\_\_\_\_

**RÉSULTAT FINAL :**

Équipe A 75      Équipe B 79

Équipe gagnante CM GARGES LES GONESSE

Fin de rencontre: 17:32

Signature du marqueur	Signature de l'aide marqueur	Signature du chronométrateur	Signature du chronométrateur des tirs	Signature du 3 <sup>e</sup> arbitre	Signature du 2 <sup>e</sup> arbitre	Signature du 1 <sup>er</sup> arbitre	Signature du capitaine ou de l'entraîneur (en cas de réclamation)
					CLÉ OK	CLÉ OK	

<b>RÉSERVES/OBSERVATIONS :</b> .....	<b>SIGNATURES</b>
.....	1 <sup>er</sup> Arb. 1.1
.....	2 <sup>e</sup> Arb.
.....	3 <sup>e</sup> Arb.
.....	* Cap. A ou entraîneur
.....	* Cap. B ou entraîneur

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES						SIGNATURES
NOM	N° Licence	Équipe	Nature *			
TINSALHI Y.	VT010284	<del>A - B</del>	FT	<del>FD sans rapport</del>	<del>FD avec rapport</del>	SIGNATURES
Motif MALGRE PLUSIEURS AVERTISSEMENTS, LE JOUEUR B11 CONTESTE L'ARBITRAGE E RECLAME DES FAUTES						1 <sup>er</sup> Arb.
		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	2 <sup>e</sup> Arb.
Motif						3 <sup>e</sup> Arb.
		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	* Cap. A ou entraîneur
Motif						* Cap. B ou entraîneur
		A - B	FT	FD sans rapport	FD avec rapport	* Cap. B ou entraîneur
Motif						

<b>RÉCLAMATIONS :</b> .....	<b>Reçu Chèque Numéro :</b> <input style="width:90%;" type="text"/>
.....	<b>sur Banque :</b> .....
.....	.....
.....	de ..... €.
.....	<b>SIGNATURES</b>
.....	1 <sup>er</sup> Arb.
.....	2 <sup>e</sup> Arb.
.....	3 <sup>e</sup> Arb.
.....	* Cap. A ou entraîneur
.....	* Cap. B ou entraîneur

<b>INCIDENTS</b>	Motif .....
ayant eu lieu avant la rencontre et qui feront pendant la rencontre et qui feront après l'objet d'un rapport	.....
.....	.....
Signature 1 <sup>er</sup> arbitre	Signature 2 <sup>e</sup> arbitre
Signature 3 <sup>e</sup> arbitre	Signature * Cap. A ou entraîneur
	Signature * Cap. B ou entraîneur

OFFICIELS, RESPONSABLES DE L'ORGANISATION ET DÉLÉGUÉS AUX OFFICIELS				
	NOMS	ADRESSES	N° Licences	Groupements Sportifs
1 <sup>er</sup> arbitre	CAMIER C.		VT721427	EST VAL D'OISE BASKET
2 <sup>e</sup> arbitre	EL MAIMOUNI Q.		JH997094	ACS CORMEILLAIS
3 <sup>e</sup> arbitre				
Marqueur	DOGNON L.		BC083785	ES CHAMBLY PERSAN
Aide marqueur				
Chronométrateur	DRAME M.		BC067892	ES CHAMBLY PERSAN
Chronométrateur des tirs				
Délégué de club	GUIZONNE V.		VT781373	ES CHAMBLY PERSAN
Délégué aux officiels				
Délégué médical				
Commissaire				

\* Rayer la (les) mention(s) inutile(s)

Paris, le 26 octobre 2022

Réf. 2022-10-26 PA AAT/ABD/720  
Objet Ouverture d'un dossier disciplinaire

**A l'attention du Président de la Commission**  
**Régionale de Discipline**  
**Monsieur Yannick SAAR**

Monsieur le Président de la Commission Régionale de Discipline,

J'ai eu connaissance de faits qui, s'ils étaient avérés, seraient susceptibles de faire l'objet de sanctions disciplinaires.

En effet, il apparait qu'il y aurait eu des incidents sur la rencontre CD 95 DM2-A n°251 opposant ES Chambly Persan / CM Garges les Gonesse.

Vous trouverez annexé au présent courrier, les divers éléments en notre possession.

Je vous demande, en application de l'article 10.1.4 du Règlement Disciplinaire Général, de procéder à l'ouverture d'un dossier disciplinaire pour incidents sur rencontre.

Vous remerciant par avance de votre diligence dans le traitement de ce dossier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs

**La Secrétaire Générale**  
**Astrid ASSET**




PJ FM de la rencontre  
Courrier de Mr Eric MARTIN – Président du CD95  
+2PJ

Copie CD 95 – Mr Eric MARTIN



117 rue du Château des Rentiers  
BP 40188 - 75623 PARIS CEDEX 13  
01 53 94 27 70  
Courriel : [ligue19@basketidf.com](mailto:ligue19@basketidf.com)  
Siret n°784 354 185 00026  
Code NAF : 9319Z

[www.basketidf.com](http://www.basketidf.com)



# LIGUE ÎLE DE FRANCE DE BASKETBALL

## COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

### INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

#### RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport: CAMIER CHRISTELLE.....

Fonction :

- 1° Arbitre       2° Arbitre       3° Arbitre  
 Marqueur       Chronométrateur       Chronométrateur des tirs  
 Aide-marqueur       Délégué de club  
 Capitaine A       Commissaire       Observateur  
 Entraîneur A       Capitaine B  
 Entraîneur B

#### RENCONTRE

Division : DM2

Date : 24:09:22... Lieu : CHAMBLY

N° rencontre : 251

Equipe A : ESCP

Equipe B : CMGG

#### MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu :

Avant la rencontre

Pendant la rencontre

Après la fin de temps de jeu

Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et détaillée des faits doit figurer au verso de cet imprimé :

**LE JOUEUR N°11 DE ESCP A INSULTE LE PREMIER ARBITRE DE MONGOLE A 2 REPRISES ALORS QU'IL ETAIT SUR LA BANC.**

#### LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso

au paragraphe incident :

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ?

Avant

Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre :

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures :

Oui

Non

Si non, pourquoi ?

Fait à :

Le :

Signature :

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de Ligue et coupes ET championnats départementaux et coupes :

LIGUE ÎLE DE FRANCE DE BASKETBALL - Commission Régionale de Discipline ([discipline@basketidf.com](mailto:discipline@basketidf.com))

117, rue du Château des Rentiers - BP 40188 - 75623 PARIS CEDEX 13 - Tel : 01.53.94.27.78



# LIGUE ILE DE FRANCE DE BASKETBALL

## COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

### INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

Décrire **précisément** l'ensemble des attitudes, des paroles et des actes concernés par le ou les incidents.

AU COUR DU 2EME QUART TEMPS, SUITE A UN PANIER DE CMGG, LE CHRONOMETREUR A DEMANDE UN TEMPS MORT ALORS QUE L'EQUIPE DE ESCP NE VOULAIT PAS.

LE 2EME ARBITRE A DIT AUX EQUIPES JOUER ET L' EQUIPE DE ESCP A MARQUE. LE CLUB DE CMGG S'EST PLAINT CAR IL NE DEFENDAIT PLUS A CE MOMENT LA.

LE PREMIER ARBITRE A ARRETE LA RENCONTRE SUITE AU PANIER DE ESCP ET SEST DIRIGE VERS LA TABLE DE MARQUE. LES JOUEURS DU BANC SE SONT PLAINTS AGRESSIVEMENT VERS L'ARBITRE.

JAI DONC DEMANDE AU CHRONOMETREUR QUEL ETAIT LE PROBLEME. ET LE JOUEUR A11 DEL BURGO YVES LICENCE VT850412 QUI ETAIT SUR LE BANC SEST DIRIGE VERS MOI ET M'A à 2 REPRISES TRAITER DE MONGOLE. SUR CE J'AI INFLIGE UNE FAUTE TECHNIQUE AU COACH A SOIT UNE B. CE JOUEUR A ETE RETENU PAR SES COEQUIPIERS DU BANC.



# LIGUE ÎLE DE FRANCE DE BASKETBALL

4

## COMMISSION RÉGIONALE DE DISCIPLINE

### INCIDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)

#### RAPPORT

Nom de l'auteur du rapport : EL MAIMOUNI QASSEM

Fonction :

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1° Arbitre    | <input checked="" type="checkbox"/> 2° Arbitre | <input type="checkbox"/> 3° Arbitre               |
| <input type="checkbox"/> Marqueur      | <input type="checkbox"/> Chronométrateur       | <input type="checkbox"/> Chronométrateur des tirs |
| <input type="checkbox"/> Aide-marqueur | <input type="checkbox"/> Délégué de club       |   |
| <input type="checkbox"/> Capitaine A   | <input type="checkbox"/> Commissaire           | <input type="checkbox"/> Observateur              |
| <input type="checkbox"/> Entraîneur A  | <input type="checkbox"/> Capitaine B           |   |
|  | <input type="checkbox"/> Entraîneur B          |   |

#### RENCONTRE

Division : DM2

Date : 23/10/2022 Lieu : CHAMBLY

N° rencontre : 251

Equipe A : ESP CHAMBLY

Equipe B : CMGG

#### MOMENT DE L'INCIDENT

- L'incident a eu lieu :

- Avant la rencontre       Pendant la rencontre       Après la fin de temps de jeu

Décrire succinctement l'(les) incident(s). La description précise et détaillée des faits doit figurer au verso de cet imprimé :  
Suite à une erreur de chronométrateur, que moi j'ai décidé de laisser la possession à l'équipe A chose que l'équipe B n'a pas accepté, ma collègue a décidé d'arrêter la rencontre pour voir c'était quoi le problème de cela numéro 11 joueur de l'équipe A a insulté ma collègue en le traitant de mongole

#### LA FEUILLE DE MARQUE

- La feuille de marque a été renseignée par l'arbitre au verso

au paragraphe incident :

Oui       Non

Si non, pourquoi ? on voulait demander l'avis de la CDO

- Est-ce, AVANT ou APRÈS la signature de la feuille de marque par l'arbitre ?

Avant       Après

- L'aide arbitre, les officiels de table de marque, le responsable de l'organisation, ont remis leurs rapports à l'arbitre :

Oui       Non

Si non, pourquoi ?

- Les capitaines et entraîneurs de chaque équipe, ont contresigné la feuille de marque et ont été invités à fournir un rapport dans les 24 heures :

Oui       Non

Si non, pourquoi ?

Fait à : CERGY

Le : 24/10/2022

Signature :

QASSEM EL MAIMOUNI

Rapport à remettre à l'arbitre qui l'adressera au plus tard 72 heures après la rencontre par tout moyen :

Championnats de Ligue et coupes ET championnats départementaux et coupes :

LIGUE ÎLE DE FRANCE DE BASKETBALL - Commission Régionale de Discipline (discipline@basketidf.com)

117, rue du Château des Rentiers - BP 40188 - 75623 PARIS CEDEX 13 - Tel : 01.53.94.27.78